

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 29 avril 2026

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 18h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Procuration : Monsieur PERHIRIN Claude, procuration à Madame GUILLOU Jeanine, Madame KERVEVANT Clémence, procuration à Monsieur COLIN Noé, Monsieur STEPHAN Thomas, procuration à Monsieur TANTER Frédéric, Madame MORGAT Hélène, procuration à Madame AGEZ Marie, Madame MOURRAIN Gwénaëlle, procuration à Madame Charlotte QUILLIVIC
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Madame Charlotte QUILLIVIC

Madame Céline Goudéranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Avant l'ouverture officielle de la séance, Madame Hélène Croq Vourch rappelle que, durant la campagne municipale, plusieurs références avaient été faites au rapport de la Cour régionale des comptes ainsi qu'à la gestion financière de la commune.

Monsieur le Maire fait l'appel puis annonce que la séance sera principalement consacrée à l'examen du budget prévisionnel communal et du budget prévisionnel du SPANC.

BUDGET PREVISIONNEL SPANC 2026

Madame Jeanine Guillou, première adjointe chargée des finances, propose de débiter par l'examen du budget du SPANC.

Après présentation des éléments budgétaires et en l'absence d'observation complémentaire, il est procédé au vote.

Monsieur Benoît Lauriou rappelle que la compétence SPANC a vocation à être transférée à la communauté de communes.

- Budget prévisionnel du SPANC approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL

Madame Jeanine Guillou indique que le budget présenté a été retravaillé avec madame Nice, conseillère aux décideurs locaux et validé avec ses services.

Madame Guillou rappelle les principes fondamentaux applicables à la comptabilité publique, notamment les principes de sincérité et de prudence budgétaires. Elle explique que la construction du

budget de fonctionnement repose notamment sur les recettes fiscales, les dotations de l'État et les produits annexes. Elle rappelle également qu'une provision de 60 000 € a été maintenue par prudence.

Concernant les dépenses, elle précise que le budget doit être équilibré entre recettes et dépenses. Elle distingue les dépenses obligatoires — salaires, fonctionnement des bâtiments communaux, intérêts des emprunts ou provisions pour risques — des dépenses facultatives telles que les indemnités des élus, les réceptions ou les déplacements. Elle indique enfin que l'excédent dégagé doit permettre de couvrir prioritairement le remboursement du capital des emprunts.

Elle souligne que certaines lignes budgétaires ont été ajustées depuis la précédente présentation afin de se rapprocher au plus près de la réalité financière de la collectivité. Elle indique que le budget prévisionnel 2026 a été élaboré à partir des données constatées en 2025.

Le budget de fonctionnement est présenté comme équilibré à hauteur de 1 874 400 €. Madame Guillou détaille ensuite plusieurs postes budgétaires, notamment ceux relatifs aux écoles, aux associations et aux charges de fonctionnement.

Elle précise également que la somme de 40 000 € correspond au coût du transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes.

Monsieur Benoît Lauriou s'interroge sur les variations observées entre les chiffres présentés lors de la précédente séance et ceux figurant dans cette nouvelle version du budget, notamment concernant les dépenses d'ordre. Il questionne également l'ajout d'une ligne budgétaire de 3 000 €. Madame Jeanine Guillou précise que cette ligne concerne les terrasses commerciales et non les droits de place.

Madame Carine Guillo indique que cette précision vise notamment à rassurer les professionnels concernés, notamment les taxis.

Monsieur Benoît Lauriou rappelle que le montant global du budget reste en augmentation d'environ 8%, ce qu'il estime contraire aux recommandations de la Cour des comptes et supérieur au niveau de l'inflation.

Madame Jeanine Guillou poursuit ensuite la présentation des recettes, également équilibrées à hauteur de 1 874 400 €.

Madame Guillou présente la **section d'investissement du budget prévisionnel communal**. Elle rappelle que les principaux projets d'investissement avaient déjà été exposés lors de la précédente séance. Elle revient principalement sur les opérations les plus importantes, notamment les travaux de voirie et le projet de halle des sports.

Monsieur Benoît Lauriou s'interroge de nouveau sur l'équilibre global du budget d'investissement. Madame Jeanine Guillou rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Monsieur Lauriou souligne que, même prévisionnels, les budgets doivent respecter les principes de sincérité et de prudence budgétaires.

Madame Guillou passe ensuite aux recettes d'investissement, équilibrées à hauteur de 2 618 650 €.

Monsieur Lauriou remarque que certaines subventions apparaissent pour un montant de 30 000€ alors que des demandes plus importantes ont été actées, notamment auprès de la Région. Il estime qu'une telle inscription pourrait limiter le niveau de participation accordé. Il souligne également que la participation de la communauté de communes au projet de salle des sports ne figure pas dans les documents présentés. Madame Jeanine Guillou indique avoir pris note de ces remarques et précise qu'elle se rapprochera de la conseillère aux décideurs locaux afin de vérifier ces éléments.

Monsieur Benoît Lauriou évoque également la ligne relative à la cession d'un bâtiment communal inscrite à hauteur de 130 000 € et s'étonne de ce montant qui, à sa connaissance, ne correspond à aucun bâtiment. Madame Jeanine Guillou explique que ce montant reste provisionnel dans la mesure où aucune vente n'est à ce jour actée. Monsieur Lauriou estime néanmoins que cette estimation est sous-évaluée.

Monsieur le Maire procède au vote du budget communal.

➤ Budget prévisionnel communal adopté : 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

Monsieur Lauriou estime que ce budget ne respecte pas les recommandations de la cour des comptes.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 18h25.

Fait et affiché à Pont-Croix le 19 mai 2026

Le Maire
Frédéric Tanter

